



COMMUNE DE LANSAC – GIRONDE
CONVENTION D'UTILISATION
DE LA SALLE DE LA MAISON DU MEUNIER
HORS COMMUNE et ASSO HORS COMMUNE

ENTRE :

Monsieur le Maire de la Commune de LANSAC, ou représenté par (1) M.....Tél :

D'une part

ET (2) M.....Domicilié(e).....Tél :

D'autre part, Représenté par (1) M.....Tél :

Sollicitant l'autorisation d'utiliser la **SALLE DE LA MAISON DU MEUNIER**, (4) le.....à partir de.....heures

En vue d'organiser (5)

IL A ETE CONVENU UN DROIT PRECAIRE D'UTILISATION ACCORDE AUX CONDITIONS SUIVANTES :

1°) DESIGNATION ET ADRESSE DES LOCAUX A UTILISER (3)

- **LA SALLE DE LA MAISON DU MEUNIER au lieu-dit le GRAND PUY, 4 Route du moulin des Puy à 33710 LANSAC**

2°) CONDITIONS D'UTILISATION

- L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tous autres, à les rendre en parfait état de propreté, immobiliers et mobiliers.

- **Une caution de 1 000 € sous forme de chèque sera déposée en garantie d'importants dommages (intérieur et extérieur) ;**

- **Une caution de 500 € sera demandée en cas de dégradations du bar sur roulettes ;**

- **Une caution de 500 € sera demandée pour le ménage imparfait ou pas effectué, le mobilier non rangé, non-respect du règlement et pour les petites dégradations ;**

- **Une caution de 100 € sera demandée pour la non- gestion des déchets.**

- **30% du prix de la location en cas de désistement non fondé ou si l'utilisateur n'a pas prévenu 1 mois avant la date de location.**

Tarif valable pour les extérieurs également.

- **L'organisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés. La période d'occupation de locaux s'étendra (4) du à.....heures au.....à..... heures.**

L'organisateur aura l'obligation de faire respecter :

- **Devra amener des sacs poubelles, de l'essuie-mains, du papier toilettes et des produits de nettoyage car la Municipalité ne les fournit pas.**

- **Vous devrez prévoir de gérer vos déchets en utilisant votre carte pour ouvrir les bornes dédiées à cet effet.**

- **L'INTERDICTION DE FUMER DANS LA SALLE ET DANS L'ENTREE**

- De ne rien accrocher aux murs et plafonds, ni modifier les installations. (Des contrôles seront effectués par le Responsable de la Salle),

- Les détritus et sacs poubelles non fournies seront sortis à l'extérieur dans les poubelles ou bacs réservés à cet effet.

- En cas d'apport de chaises, tables, fleurs ou matériel par l'utilisateur ou le traiteur autres que ceux mis à la disposition par la Commune, ces objets devront être évacués de la salle avant la remise des clés.

- Si vous avez besoins de rester camper (veuillez-vous renseigner à la mairie) **Barbecue, Feux de camps et Feux d'Artifices Interdits.**

3°) TRAITEUR

Le traiteur choisi par l'occupant devra fournir à la Mairie un certificat d'agrément sanitaire pour la préparation des plats cuisinés à l'avance, 3 jours avant la manifestation.

Nom, adresse et N° du Traiteur.....N°

4°) OBJET PRECIS DE L'OCCUPATION – NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Nombre :

5°) MESURES DE SECURITE

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application. Il déclare notamment avoir pris bonne note des dispositifs d'alarme et de moyens de lutte contre l'incendie ainsi que des voies d'évacuation.

6°) ASSURANCE

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition. Cette police porte le numéroelle a été souscrite leauprès deà.....

7°) RESPONSABILITE

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée.

En cas de détérioration du matériel, l'organisateur s'engage à rembourser le montant des dégâts.

8°) CAUTION DE GARANTIE

- Une caution de **1000 €** sous forme de chèque à l'ordre du Trésor Public sera déposée en garantie des dommages et pour la réservation.

- Une caution de **500 €** sous forme de chèque à l'ordre du Trésor Public sera déposée en garantie de dégradations du bar sur roulettes ;

- Une caution de **500 €** sous forme de chèque à l'ordre du Trésor Public sera déposée en garantie pour le ménage non fait ou imparfait et en garantie des interdictions respectées.

- Une caution de **100 €** sous forme de chèque à l'ordre du Trésor Public sera déposé pour la non- gestion des déchets.

- **30% du prix de la location** en cas de désistement non fondé ou si l'utilisateur n'a pas prévenu 1 mois avant la date de location.

Tarif valable pour les extérieurs également

9°) PRIX

Le présent droit d'utilisation est accordé à (2).....

Moyennant le règlement de la somme selon le barème, **soit :euros**, chèque n°.....

10°) Le responsable de la salle remettra les clés le vendredi après-midi entre 16h30/17h30

jusqu'au dimanche soir 18h.

Attention, s'il y a une location avant, la salle ne pourra être disponible le vendredi qu'à partir de 19h le vendredi.

Fait à Lansac, le.....

L'organisateur Responsable chargé de rendre les clés

M.et Mme

Signatures

Le MAIRE ou son REPRESENTANT

M ou Mme

Signature :

EN CAS D'URGENCE :

N° de téléphone :

* S.A.M. U	15
* Gendarmerie	17
* Pompiers	18

(1) Eventuellement représenté par M.
(2) Nom et adresse du particulier ou de l'organisme demandeur – organisateur.
(3) Désignation succincte des locaux
(4) Date et heures
(5) Objet succinct de la réunion ou de la manifestation.